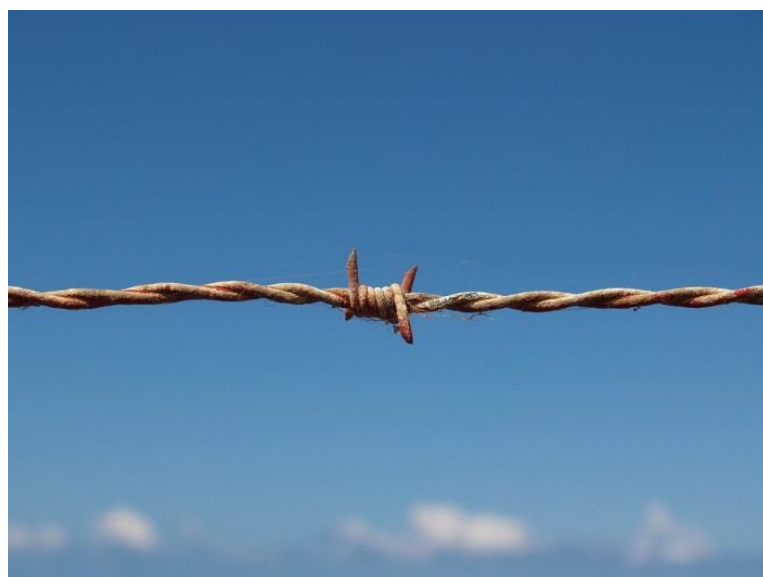


# ANALYSE FPS - 2016

## Droit d'asile au féminin: parcours de combattantes



Femmes Prévoyantes Socialistes - [www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



**Julie Gillet**

Chargée d'études

Secrétariat général des FPS

[julie.gillet@solidaris.be](mailto:julie.gillet@solidaris.be)

Cette analyse s'inscrit dans le cadre de l'action de sensibilisation  
« Droit d'asile au féminin : parcours de combattantes ? »  
organisée par les FPS le 18 juin 2016 à Liège.

En tant qu'association féministe, luttant activement pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'accès aux soins de santé, aborder les spécificités liées au genre dans la problématique de l'asile nous semble aujourd'hui prioritaire.



Editrice responsable: Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 01



## Refugees Welcome ?

En 2015, le nombre de réfugiés tentant de traverser la mer Méditerranée pour rejoindre l'Europe a connu une augmentation sans précédent. Ainsi, entre janvier et juillet 2015, 340 000 migrants sont arrivés en Union Européenne, contre 123 500 à la même époque en 2014<sup>1</sup>. Sur toute l'année 2015, c'est près d'un million de personnes qui ont rejoint les côtes européennes par la Méditerranée. Photos chocs d'hommes et de femmes entassés sur de fragiles embarcations, gros plan d'Aylan échoué sur une plage turque : les médias se sont largement fait l'écho de ce phénomène, souvent au détriment d'une vision plus globale. En effet, contrairement aux idées reçues, la grande majorité des réfugiés s'installent dans des pays frontaliers à leur patrie d'origine : « *La crise à laquelle l'Union européenne est confrontée n'est qu'une "goutte d'eau" face aux 60 millions de déplacés et réfugiés comptabilisés dans le monde en 2014 par le Haut-Commissariat pour les réfugiés* », explique François Gemenne, chercheur à l'université de Liège<sup>2</sup>.

Cet afflux de demandeurs d'asile résulte d'une crise humanitaire mondiale d'une gravité exceptionnelle. Rien qu'en Syrie, la répression puis la guerre ont provoqué la fuite de plus de quatre millions d'habitants. Partout dans le monde, les conséquences des changements climatiques, des conflits armés, des crises économiques poussent de plus en plus de personnes à quitter leur pays dans l'espoir d'un avenir meilleur. Or, aucune disposition n'a été prise par nos dirigeants afin de pouvoir répondre efficacement à cet afflux prévisible et attendu. Le gouvernement belge précédent a ainsi fait fermer 5000 places d'accueil, et l'actuel a suivi la tendance, fermant plus de 1000 places supplémentaires début 2015. Or, pour rappel, en vertu de la Convention de Genève<sup>3</sup>, toute personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui du fait de sa « race », de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'y être persécutée, a le droit à demander l'asile dans un autre pays.

Parmi ces demandeurs d'asile, on trouve de nombreuses femmes ou jeunes filles (environ 24,5% des demandes pour 2015 en Belgique<sup>4</sup>). Or, leurs besoins spécifiques (en matière d'hygiène, de santé, d'accueil et de protection) sont rarement pris en compte dans la

---

<sup>1</sup> [http://www.liberation.fr/planete/2015/08/20/des-efforts-trop-faibles-et-trop-mal-repartis-entre-les-pays-europeens\\_1366638](http://www.liberation.fr/planete/2015/08/20/des-efforts-trop-faibles-et-trop-mal-repartis-entre-les-pays-europeens_1366638)

<sup>2</sup> <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20150825.OBS4660/peut-on-parler-de-crise-migratoire-en-europe.html>

<sup>3</sup> La convention de Genève des Nations Unies vise à protéger les personnes poursuivies dans leur pays pour des raisons politiques, religieuses, ethniques, philosophiques et/ou syndicales et qui ne peuvent demander protection à leur propre état : <https://www.icrc.org/fr/ guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve>

<sup>4</sup> <http://www.cgra.be/fr/chiffres>



réponse humanitaire apportée. Leur vulnérabilité accrue les expose par exemple davantage aux violences physiques et sexuelles lors de leur parcours migratoire. Ainsi, dans une récente campagne, Amnesty International a recueilli les propos de nombreuses réfugiées : toutes ont dit s'être senties menacées et en danger pendant leur périple. Beaucoup ont indiqué avoir connu, dans presque tous les pays traversés, agressions physiques, exploitation financière et pressions sexuelles.

Bien entendu, toutes les demandeuses d'asile sont différentes. Leurs motifs, leurs histoires, leurs vécus sont différents. Elles viennent de cultures différentes, migrent pour des raisons différentes. Néanmoins, certaines caractéristiques les rassemblent. Dans cette analyse, nous avons tenté de mieux comprendre ces spécificités afin de pouvoir apporter des pistes de solution appropriées.

Pour ce faire, nous avons choisi de donner la parole à France Arets. Depuis dix-huit ans, cette militante passionnée s'oppose au centre fermé pour étrangers de Vottem, au côté du CRAPCE (Collectif de Résistance Aux Centres Pour Etrangers). Elle coordonne également le comité de soutien aux sans-papiers de Liège. Depuis le mois de juin, elle s'engage au côté de la centaine de sans-papiers, dont une trentaine de femmes et enfants, qui occupent les anciens locaux de l'école d'horticulture de Burenville, à Liège. Son expertise du terrain, doublée d'un regard féministe acéré, nous a permis d'approcher la thématique de manière nuancée et de mieux appréhender la réalité dans sa complexité.

## Quelques précisions

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous paraît pertinent de clarifier certaines notions, parfois confondues :

- **Les demandeuses d'asile** sont des femmes qui demandent l'asile sur base de la convention de Genève de 1951. Cette convention ratifiée par 161 états (dont la Belgique) reconnaît des droits et des obligations aux Etats qui l'ont signée ainsi qu'aux demandeurs d'asile. En attendant la réponse à leur demande, ces personnes sont en possession de papiers provisoires attestant de la régularité de leur séjour. Le cadre fixé par la convention de Genève étant strict, les demandes peuvent être déboutées et entraîner un ordre de quitter le territoire. Les demandeuses d'asiles qui restent sur le territoire malgré une décision d'expulsion sont par conséquent considérées comme des **sans-papiers**.
- **Les réfugiées** sont des demandeuses d'asile ayant reçu la protection de la Belgique en raison de risques encourus dans leur pays. Ce statut est reconnu sur base de la

convention de Genève. Les réfugiés ont le droit de séjourner en Belgique pour une durée illimitée.

- **La protection subsidiaire** concerne les personnes qui demandent l'asile mais qui ne rentrent pas dans les critères de la convention de Genève. Si cette protection lui est accordée, la personne est autorisée à séjourner en Belgique pour une durée limitée. Chaque année pendant cinq ans, la demande sera réexaminée.
- **Les sans-papiers** résident illégalement sur le territoire belge et sont donc dépourvus de tout droit, hormis l'Aide Médicale d'Urgence (AMU). Au vu de ce statut « sans droits », il est inévitable que ces personnes se retrouvent rapidement dans des situations de vulnérabilité, particulièrement les femmes. Les sans-papiers peuvent être des demandeuses d'asiles déboutées mais aussi des femmes n'ayant introduit aucune demande d'asile et ayant toujours vécu clandestinement.

### « Donner les moyens aux femmes de s'affirmer »

Le 13 avril 2016, nous avons rencontré France Arets afin de mieux comprendre la réalité vécue par les femmes réfugiées et migrantes. Voici la retranscription de cet entretien.

*J.G. : En vingt ans, avez-vous perçu une évolution dans le profil des migrants ? Y-a-t-il plus ou moins de femmes aujourd'hui ?*

F.A. : Venant de régions en guerre comme la Syrie et l'Irak, on peut observer que ce sont davantage des hommes seuls qui arrivent, dans l'espoir de faire venir leur famille par la suite. Mais quand on regarde l'ensemble des migrations de ces dernières années, y compris économiques, on constate qu'il y a de plus en plus de femmes. Parmi les réfugiés aussi, notamment des femmes qui fuient des situations qui leur sont spécifiques.

Par exemple, de nombreuses femmes originaires d'Afrique subsaharienne s'exilent car elles sont menacées ou victimes de mariages forcés, de mutilations génitales ou encore de viols. Elles viennent seules, car elles fuient une situation personnelle. D'autres femmes, originaires du Brésil, d'Europe de l'Est ou des Philippines, viennent dans l'espoir de trouver un emploi. On les retrouve dans les secteurs du nettoyage, de l'aide aux personnes, dans l'Horeca. Les portes de la migration économique ayant été fermées, elles se retrouvent vite dans l'illégalité. Travail au noir et surexploitation deviennent leur lot quotidien. De nombreuses femmes se retrouvent ainsi littéralement transformées en esclaves domestiques.

*Les parcours migratoires des femmes sont-ils différents de ceux des hommes ?*



Les parcours des femmes sont avant tout plus compliqués. Le voyage en lui-même les expose déjà à davantage de risques, notamment celui de subir des violences sexuelles. De nombreuses femmes témoignent de viol(s) de la part de leurs passeurs. Certaines tombent dans des réseaux d'exploitation sexuelle ou domestique. Les femmes fuient des persécutions, et continuent à subir ces persécutions durant tout le voyage. Elles auraient bien besoin d'un accueil spécifique ici. Et ça, elles ne le reçoivent pas toujours.

Par la suite, il leur est également plus difficile d'obtenir l'asile, car les persécutions spécifiques qu'elles fuient ne sont pas prises en compte en tant que telles dans la Convention de Genève. Le demandeur d'asile doit prouver les persécutions dont il a été victime, ce qui est compliqué lorsqu'il s'agit par exemple d'un mariage forcé. La menace vient de la famille, des traditions : c'est assez difficile à prouver.

Il y a aussi les femmes victimes de viols, qui n'osent tout simplement pas en parler à l'Office des étrangers lors de leur première demande, paralysées par le stress et la peur. Aujourd'hui, il y a du progrès, les demandeuses d'asile peuvent demander à être interrogées par une femme, mais ça reste insuffisant.

Enfin, une des spécificités des femmes est de voyager souvent avec leurs enfants. Ce qui rend les choses bien entendu encore plus compliquées pour effectuer les démarches administratives, trouver un emploi, un logement, etc.

*Quels seraient vos revendications pour un meilleur accueil des réfugiées ?*

Aujourd'hui, au niveau institutionnel, il n'existe pas de mesures spécifiques, même si les associations de terrain font un boulot remarquable. Suite à la fermeture de places sous la précédente législature, les centres ouverts sont débordés et n'ont plus les moyens de mener un travail social approfondi en direction des femmes. Pourtant, elles ont réellement besoin d'un soutien et d'un accompagnement spécifiques.

Je pense qu'il serait intéressant de proposer des lieux d'écoute, des centres de paroles pour les femmes, pour les aider à s'affirmer et à faire part de leurs opinions et besoins. On le voit ici, dans l'occupation de Burenville : il faut de longs mois, voire des années, avant que les femmes osent prendre la parole et exprimer leurs besoins. Aussi, ce serait intéressant que les travailleurs de l'Office des étrangers reçoivent une formation spécifique à l'accueil de ces femmes. Il est temps que les demandes d'asile pour motifs sexistes soient mieux prises en compte. Rappelons-nous de Semira Adamu, qui a été assassinée dans un avion lors de son rapatriement : elle avait fait une demande d'asile afin d'éviter un mariage forcé, et on ne l'a pas crue. Il y a encore beaucoup trop de femmes qui voient leur demande d'asile refusée dans des cas semblables.

## Conclusion

Nous l'avons vu, comme toutes les questions politiques et sociales, la question de l'asile a aussi un aspect spécifique aux femmes, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance du statut de réfugiée. Que l'on parle de mariage forcé, de mutilations sexuelles, de viol de guerre, de prostitution ou de traite des êtres humains, de crimes d'« honneur », d'interdictions professionnelles ou scolaires, ou même simplement d'atteintes à la liberté d'aller et de venir, il est clair que les violences et discriminations subies par les femmes du fait de leur sexe entrent parfaitement dans la définition des « persécutions » au sens de la Convention de Genève. Il est donc temps que ces persécutions soient mieux prises en compte au niveau politique et juridique.

En dehors de ces aspects, le genre doit aussi être pris en compte dans la réalité très quotidienne de l'accueil. Un hébergement décent et sécurisé pour chacun, et encore plus particulièrement pour les femmes et les enfants, doit constituer une priorité.

Le 8 mars dernier, une résolution visant à prendre en compte la question du genre dans la procédure d'asile européenne a été votée au Parlement européen. Il s'agit de garantir la sécurité des femmes demandeuses d'asile, qui voyagent souvent seules avec de jeunes enfants. Il a été souligné la situation extrêmement vulnérable de ces femmes.

La résolution appelle à diverses mesures notamment :

- Un logement et des installations sanitaires séparés pour les hommes et les femmes ;
- Des interrogateurs, traducteurs, interprètes de sexe féminin ;
- Des services de conseil spécialisés en traumatisme pour les femmes qui ont subi des violences à caractère sexiste ;
- Des services de garde d'enfants pendant les entretiens de sélection et d'asile ;
- Des informations à destination des femmes sur leur droit d'introduire une demande d'asile indépendante de celle de leur conjoint ;
- Une formation tenant compte des spécificités des femmes et des hommes pour le personnel des centres ;
- Une aide juridique pour les femmes dans les centres d'accueil.

Il est aujourd'hui essentiel que les moyens nécessaires à la bonne mise en application de cette résolution soient dégagés afin d'offrir un accueil adéquat aux demandeuses d'asile.

De plus, dans les centres d'accueil gérés par FEDASIL, par la Croix-Rouge ou par des prestataires privés, comme dans les centres fermés, et dans toutes les instances ayant à



faire avec demandeuses d'asile (CPAS...), une attention particulière doit être apportée à leur santé sexuelle et reproductive, particulièrement pour celles qui rapportent des violences sexuelles. Des tests de grossesse et des examens médicaux doivent leur être proposés, et elles doivent être rapidement informées de la possibilité d'avorter si elles le souhaitent.

En plus de ces aspects « pratiques », il nous semble essentiel que les représentants de l'Etat belge susceptibles d'avoir à rencontrer les femmes concernées ou à traiter leur dossier, à quelque niveau que ce soit, soit formés à la dimension de genre et de multiculturalité. Il nous semble également important que les associations agissant sur le terrain soient sensibilisées au genre. En effet, lorsqu'une activité et/ou une formation mixte est proposée, seuls les hommes y participent.

Nous l'avons vu tout au long de cette analyse, les femmes réfugiées et demandeuses d'asile sont particulièrement vulnérables. Au-delà des traumatismes inhérents à leur parcours, beaucoup souffrent de dépression dues aux difficultés de la vie quotidienne auxquelles elles doivent faire face une fois arrivées en Belgique. Elles ne parviennent pas à s'intégrer correctement parce qu'elles en savent pas ce qu'elles deviendront demain. Sans titre de séjour légal ou en attente de statut de réfugié, elles ne peuvent prétendre à aucun emploi, même si elles ont suivi des formations. Elles se retrouvent confrontées à un mode de fonctionnement totalement éloigné de ce qu'elles ont pu connaître avant. Elles se sentent isolées et parfois même rejetées au sein-même de leurs structures d'hébergement, qui accueillent majoritairement des familles ou des hommes isolés. C'est pourquoi il serait intéressant de proposer des lieux d'écoute et des centres de parole spécifiquement destinés aux femmes, pour les aider à s'affirmer et à faire part de leurs besoins.

Enfin, de manière plus générale, ainsi que de nombreuses autres associations, nous demandons la mise en place d'un passage sûr et légal pour les migrant-e-s. Nous demandons aux États de garantir les droits humains fondamentaux de toute personne cherchant protection en Europe, et notamment des personnes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants, exposés à de nombreuses violences durant toute la durée de leur périple.

### **Pour aller plus loin...**

- <http://fedasil.be/fr/content/asile-en-belgique>
- <http://migrants.medecinsdumonde.org>
- <http://www.cgra.be/fr>
- [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)
- [www.cire.be](http://www.cire.be)
- [www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)





- [www.promotionetculture.be/cripel](http://www.promotionetculture.be/cripel)
- [www.refugees-welcome.be](http://www.refugees-welcome.be)
- [www.sesoweb.org](http://www.sesoweb.org)
- [www.unhcr.be](http://www.unhcr.be)
- [www.unicef.be](http://www.unicef.be)

Retrouvez nos autres récentes analyses sur les thématiques de la migration, de l'asile et du genre sur notre site Internet [www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be) :

- « Les filles MENA : quelles difficultés spécifiques ? Quelles pistes d'action ? », par Laura Dufay, 2016.
- « Asile au féminin : s'exprimer, se reconstruire », par Julie Gillet, 2016.

Les Femmes Prévoyantes Socialistes de Mons-Wallonie Picarde et le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) proposent un outil pour déconstruire les idées reçues sur les migrants :

[http://www.visualis.be/images/394/fps/Migrations - cartes.pdf](http://www.visualis.be/images/394/fps/Migrations_-_cartes.pdf).

Disponibles gratuitement par téléphone au 069/76.55.14.

La fédération des centres de planning des FPS a mis en ligne un site Internet d'informations sur les violences sexuelles, notamment dans le cadre des violences liées aux migrations : [www.infoviolencessexuelles.be](http://www.infoviolencessexuelles.be)



## QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris – Mutualité Socialiste. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



Avec le soutien de :

